

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, fairs, lunar phases, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 5 Août 1865.

BULLETIN

Le prince Napoléon a visité, le 31 juillet, le palais de l'exposition de Dublin.

Avant son départ pour Ischl, l'Empereur d'Autriche a accordé une amnistie à la presse autrichienne.

Un incident qui mérite d'être noté a marqué les dernières séances du Conseil provincial d'Anvers. Le 26 juillet, un membre de cette assemblée, M. Solyons, prononçait les paroles suivantes :

« Si, dans cette session, la députation d'Anvers conserve un certain calme, c'est qu'elle se trouve dominée par l'impression pénible que lui cause la maladie de l'auguste roi Léopold ; mais si le ciel venait à le ravir à notre affection, la tranquillité du règne de son successeur dépendrait, je le crains fort, de l'attitude que son ministère prendrait à notre égard. »

Dans la séance du lendemain, le gouverneur d'Anvers ayant protesté contre ces paroles en les qualifiant de révolutionnaires, M. Solyons a déclaré qu'il n'avait par eu l'intention de porter atteinte à la royauté. Mais, a-t-il ajouté, « nous avons des ministres responsables, et nous sommes en droit de les attaquer. Pour le reste, j'ai émis simplement une opinion personnelle : c'est une crainte que j'ai exprimée. »

L'incident n'a pas eu de suite, mais il est un indice significatif des conséquences que peut avoir la mort du roi Léopold pour la situation intérieure de la Belgique.

La Epoqua de Madrid assure que quelques bandes de légitimistes se sont montrées dans les montagnes de Soria (Vieille-Castille), en poussant le cri de Vivent l'Espagne et le Catholicisme !

Une dépêche signale aussi l'apparition des bandes Carlistes vers Guadolaxara.

Les protestations des évêques de Tarazona et d'Osma contre la reconnaissance du royaume d'Italie, ont été déferées au Conseil d'Etat.

Le roi de Portugal a fait le 30 juillet, en

personne, l'ouverture des Cortès. S. M. a annoncé le résultat heureux de l'intervention du Portugal dans le différend anglo-brésilien. Le roi ajouté que le ministère présenterait prochainement un projet de loi pour l'abolition définitive de l'esclavage dans les possessions portugaises.

On mande de New-York, 21 juillet : Il se confirme que l'artillerie envoyée du Texas au Mexique par les confédérés après la capitulation de Kirby-Smith a été rendue aux autorités fédérales. La grande fête allemande, à laquelle ont pris part les allemands de toutes les parties du pays, et qui a duré six jours, est terminée ; elle a été célébrée avec une grande solennité et a obtenu un grand succès.

Depuis 30 jours, de Washington seulement, 208,000 soldats ont été renvoyés dans leurs foyers.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turquie. Marseille, 2 août.

Les lettres de Constantinople sont du 26 juillet. Les décès, par suite du choléra, s'étaient élevés dans cette capitale à environ 200 en huit jours. Le fléau était signalé à Jaffa, Candie, Smyrne et Beyrouth, mais il ne faisait nulle part de grands progrès. A Smyrne beaucoup d'habitants avaient émigré.

Marseille, 2 août.

On a reçu la nouvelle que le Maris des messageries impériales, avait quitté Alexandrie, le 30 juillet avec les passagers et les marchandises arrivés de l'Indo-Chine à Suez.

Constantinople, 31 juillet.

Le vice-roi d'Egypte est parti pour Alexandrie. Les rapports officiels constatent qu'il y a eu, hier, 160 décès par suite du choléra dans la capitale ou dans les villages du Bosphore.

Belgique. Bruxelles, 2 août.

La Chambre des représentants a voté définitivement aujourd'hui par 55 voix contre 43 la loi sur les fraudes électorales. La session est terminée de fait.

Italie.

L'Italie dément la nouvelle d'une entrevue à Valdieri entre le roi et M. de Sartiges. S. M. avait quitté cette ville de bains avant l'arrivée de l'ambassadeur français. Le même journal dit que le bruit d'une entrevue entre le roi et le pape ne se confirme pas. On croit généralement, ajoute l'Italie, qu'un rapprochement personnel entre Pie IX et le roi d'Italie ne saurait, en aucun cas, avoir lieu avant l'évacuation de Rome par les troupes françaises.

tés par des prières, des larmes et des cajoleries. Il est souvent plus facile de braver un ordre que de résister à des supplications. Mme Léry se fût raidie contre un : « Je le veux ; » mais elle n'avait pas le courage d'affliger sa tante. Ce joug, tout doré qu'il fût, lui pesait. C'était en grande partie pour y échapper qu'elle avait épousé, à dix-sept ans, un homme qu'elle connaissait à peine. L'enfant espiègle et rieuse acceptait un mari déjà mûr, d'une santé délicate et d'une humeur mélancolique, que la gentillesse de sa femme et son extrême amour pour elle réussirent à peine à égayer pendant la première année de leur mariage. Puis il tomba malade et, après avoir langué une trentaine de mois, il laissa Sidonie veuve avec vingt-et-un ans.

La tristesse de cette union, toute pleine de désenchantements amers, avait imprimé dans l'âme de Sidonie des traces si profondes qu'elles n'étaient pas encore effacées après quatre ans de veuvage. Sa gaîté native reprenait bien le dessus peu à peu ; ses amis lui trouvaient de l'enjouement et elle ne cherchait point à passer pour une veuve inconsolable. Mais cette malheureuse expérience lui ayant donné du mariage la plus fâcheuse idée, elle était bien résolue à ne jamais sacrifier à un second époux sa liberté et son repos.

Pourtant ce repos lui semblait parfois monotone, et elle ne savait pas toujours quel usage faire de cette chère liberté. Nous l'avons dit, elle s'ennuyait à Hautfréne. La lecture, la musique et la broderie ne lui procuraient pas des distractions suffisantes, précisément parce qu'elle n'y voyait que des moyens de se distraire et qu'aucune de ces occupations ne présen-

Espagne.

Madrid, 2 août.

Le marquis Tagliacarne, ministre d'Italie, est arrivé. Il sera reçu demain par le ministre d'Etat. Un accueil enthousiaste a été fait à la reine, hier soir, à Valla d'olid.

Par décret impérial, sont nommés président, vice-présidents et secrétaire du Conseil général du Lot, pour la session de 1865, MM. :

Son Exc. le maréchal Canrobert, président; Deltheil, député, et le comte Murat, député, vice-présidents ; — Besse de Laromiguière, vice-président du Tribunal civil de Cahors, secrétaire.

Revue des Journaux

Le Constitutionnel, dans son bulletin que signe M. Ed. Simon, reproduit le fragment suivant d'un article de la Revue contemporaine, relatif au conseil des ministres tenu à Ratisbonne :

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le roi y a fait agiter sérieusement la question de savoir s'il convenait de faire un cas de guerre du rejet par l'Autriche des propositions contenues dans la note du 22 février, et que cette question — félicitons-en les conseillers de Guillaume 1er — a été résolue négativement. Cependant, il a été unanimement décidé, si nos renseignements sont exacts, qu'il ne pourrait guère être fait de concession que sur quelques points de détail, et que le fond même des exigences élevées dans cette même note de M. de Bismark devrait être fermement maintenu. Le gouvernement prussien n'entend en réalité se montrer conciliant que sur la forme, et l'on ne doit par conséquent pas se dissimuler qu'une rupture entre les deux grandes puissances allemandes est toujours possible. »

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. David :

« L'épiscopat espagnol continue de protester contre la reconnaissance du royaume d'Italie par le ministère O'Donnell, et le Monde nous tient soigneusement au courant de ces manifestations. Il paraît, qu'un des prélats qui ont les premiers protesté est tombé malade tout-à-coup assez gravement. Les feuilles ultramontaines diront sans doute que c'est de chagrin,

tail pour elle un attrait particulier. Elle ne comprenait la promenade qu'à deux ou plusieurs ; car elle était communicative, et elle aimait mieux causer qu'écrire. Avec ce caractère, elle n'aurait pas dû vivre seule et à la campagne. Mais retourner habiter la ville, c'était se remettre sous la dépendance de Mme Luciole, chose dont elle avait plus peur encore que du mariage. Elle se bornait donc à aller voir souvent sa tante et sa sœur — c'était, grâce au chemin de fer, un trajet d'une heure à peine — et à passer chaque hiver un mois auprès d'elles. Ces dames le lui rendaient l'été, à la campagne.

Une après-midi de février, Sidonie s'ennuyait plus que de coutume. Ou plutôt, ce n'était pas de l'ennui qu'elle éprouvait, c'était du vide et une sorte de vague tristesse. Elle abandonna tour à tour son piano et son métier à tapisserie ; elle prit un livre et, dès la seconde page, le laissa retomber sur ses genoux.

« Quel style ! monotone murmura-t-elle. C'est comme mon existence ; jamais une émotion ! J'étais plus malheureuse du vivant de mon mari ; mais les journées me semblaient moins longues. »

Elle s'approcha de la fenêtre et regarda dans le jardin, où le soleil faisait étinceler sur les arbres les diamants du givre. Un homme marchait vers la maison.

« Ah ! dit-elle avec une joie presque enfantine, voici Jean qui revient. »

C'était son domestique, qu'elle avait envoyé à la ville, chargé de différentes commissions.

« Etes-vous allé chez ma tante ? lui demanda-t-elle vivement. — Oui, madame. »

et qu'en Espagne comme en Italie un gouvernement persécuteur attente à la vie des hauts dignitaires de l'Eglise. »

Le Monde reproduit un article d'une feuille madrilène. Le Pensamiento, qui se termine, en posant cette question : « Le général O'Donnell pourra-t-il gouverner au milieu du bruit, des gémissements des catholiques et des chants de triomphe de la révolution éternelle, chaque jour plus audacieuse et plus exigeante, dont la devise est : ó todo ó nada : tout ou rien : » puis cette feuille se ralliant du Siècle, qui prétend que les protestations contre la reconnaissance du royaume d'Italie n'ont réuni que 2,800 signatures, elle engage, sous la signature de M. Barrier, le Moniteur lui-même à se défier de ses correspondants de Madrid quand ils lui écrivent que « l'esprit public reste indifférent aux pétitions qu'un certain nombre de catholiques exaltés ont adressées à la reine. »

La France fait observer, à l'occasion de l'enseignement obligatoire au Mexique, qu'il n'y a rien de surprenant que l'empereur Maximilien « juge nécessaire pour répandre l'instruction dans un pays où l'ignorance a été la compagne assidue de l'anarchie, des mesures administratives qui répugneraient à nos mœurs et à notre état avancé de civilisation. »

M. Ed. Hervé, fait observer, dans un article de l'Epoque, sur le ministère qui vient de tomber à Vienne que la condescendance du cabinet Shmerling, à l'égard de la Prusse, était la conséquence inévitable de la faiblesse qui résultait pour lui de son insuccès dans la question hongroise.

Pour extrait : A. LAYTOU.

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

(16e ARTICLE.)

(suite.)

Vins du Lot. — Nous ne comprenons pas très-bien pourquoi ces produits se trouvent ici catalogués, et comment ils n'ont pas trouvé place sur les tables du Concours régional agricole. Nous avouons d'ailleurs que nous n'avons pas nous-même dégusté les vins, non plus que les liquides dont la série va suivre ; nous déclarons nous en rapporter à la compétence du Jury. Nous enregistrerons ses décisions ; et si nous manifestons des impressions, elles ne seront pas personnelles.

M. Auzelly, escompteur à Villeneuve-sur-Lot, a

- Quelles nouvelles ?
— Cette lettre de mademoiselle pour madame.
— Et au cabinet de lecture, vous a-t-on remis quelques livres nouveaux ?
— Voici, madame.
— Quoi ! seulement deux des ouvrages qui étaient sur ma liste ! C'est bien peu !... Et mes romances ?
— Le marchand de musique n'a pas encore reçu celles que madame demande. Il m'en a donné d'autres.
— Bon ! Nous verrons cela. Et le photographe ? vous a-t-il enfin remis mes portraits ?
— Oui, madame, ils sont avec les romances.
— C'est bien, Jean ; merci. »

Le domestique se retira. Mme Léry, restée seule, commença par décacheter le billet de sa sœur. Il était ainsi conçu :

« Il n'y a pas à dire, ma chère Sidonie, il faut que tu viennes demain. Notre tante n'accepte pas ton refus, elle compte sur toi pour nous aider à faire les honneurs de notre soirée. Tu as plus de gaieté à toi seule que nous deux ensemble. Tu sais d'ailleurs combien je suis gauche dès que nous avons plus d'une demi-douzaine de personnes ; et nous serons trente ! Viens donc par pitié pour moi. Je ne t'en s'imera pas davantage, ce serait impossible ; mais je serai si reconnaissante et si heureuse ! Je ne t'envoie point de baisers, je te les garde tous pour demain. »

EVELINE

Après une ou deux minutes de réflexion, Sidonie sonna sa femme de chambre.

« Flore, voyez dans quel état est ma robe de soie

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 5 août 1865.

1

LES TROIS PORTRAITS

PAR LA VICOMTESSE DE LERCY

1

Seule à sa jolie villa de Hautfréne, Sidonie Léry s'ennuyait. Sidonie avait vingt-cinq ans, elle était veuve et passait presque toute l'année à la campagne. Elle avait bien à la ville voisine une tante dont la maison et les bras lui étaient ouverts et qui n'eût pas demandé mieux que de la voir reprendre auprès d'elle la place qu'elle y occupait avant son mariage. Car Sidonie était orpheline, et Mme Luciole lui avait servi de mère depuis le jour où la sienné était morte en lui donnant une sœur, plus jeune qu'elle de six ans.

Certes, Mme Léry n'était point une ingrate ; elle aimait et respectait sa tante ; mais elle ne chérissait pas moins son indépendance, et l'affection de Mme Luciole pour ses nièces, affection très-vive et quelque peu exaltée, empruntait à cette exaltation même un caractère légèrement despotique. Dans les meilleures intentions du monde, l'excellente dame imposait ses volon-

La reproduction est interdite.

exposé des vins divers du Lot; M^{lle} Ifernet et M. Sabrié, rue de la Mairie, à Cahors, en ont exposé aussi. Tous les trois ont obtenu une mention honorable. — M. Peyre, propriétaire à Calvignac, a exposé quatre bouteilles de vin blanc.

Nous voudrions ajouter un mot sur l'industrie vinicole, car c'est peut-être à ce titre que les vins ci-dessus ont été admis dans cette section de l'exposition. — Cette industrie, nous le confessons, nous a toujours paru malheureuse dans un pays où le climat tempéré, la qualité du sol, l'exposition de la vigne sur des terrains déclives, donnent au vin les qualités les plus précieuses. Nos vins, auxquels on reproche dès l'abord d'être un peu tartreux et un peu âpres, se dé-pouillent promptement et prennent une couleur admirable, en même temps que les premiers frois leur enlèvent l'amertume et leur laisse la saveur exquise des meilleurs crus. Notre vin peut donc se passer de manipulation; il faut l'écouler exempt de préparations quelconques, tel que la nature nous l'a donné. — D'ailleurs nos vins sont naturellement spiritueux, ce qui leur permet d'être transportés sans altération. Exportez donc vos vins en leur laissant le cachet du terroir, déjà si estimable; ou bien destinez-les à l'exportation, et faites, dans notre pays, un lieu de dépôt, où les étrangers viennent apprendre à le rechercher pour ses mérites particuliers? — Encore une fois pas d'artifices sous prétexte de coloration, pas de mélanges de vins hétérogènes sous prétexte de modérer leur ardeur et de faire des vins de table! C'est là qu'est pour nous le moyen le plus sûr de conserver aux vins du Lot leur antique renommée, et de développer pour eux un crédit nouveau.

Rogommes. — Deux mentions honorables ont été accordées à deux exposants de ce genre de produits: M^{me} veuve Bonafous-Murat, propriétaire à Anglars, et M. Boutarel, propriétaire à Luzech.

Liqueurs. — Cette industrie a fait des progrès considérables dans notre localité depuis quelques années; la consommation y est devenue plus générale. Il serait à désirer aujourd'hui que la fabrication des liqueurs, si facile dans un pays privilégié sous le rapport des vins, pût créer pour le dehors, pour l'exportation. — C'est sans doute pour récompenser le mérite des exposants, mais aussi comme encouragement dans le but indiqué que le Jury a accordé trois médailles de bronze.

M. Bouygues, distillateur à Souillac, a obtenu la première, pour une imitation de la Chartreuse: le goût est conforme au modèle et le prix est bien inférieur. C'est un service rendu à la consommation. — M. Edoux, distillateur à Cahors, la seconde, pour des liqueurs de bonne fabrication. — M^{me} Delpéch et Pasquet, distillateurs à Cahors, la troisième pour liqueurs diverses d'une apparence extérieure fort séduisante: la qualité, paraît-il, ne le cède en rien. — M. Brugaliers, fils, de Cahors, a eu une mention particulière pour liqueurs diverses. Cet honorable industriel a exposé aussi des conserves de tomates d'une bonne saveur, dit-on.

Sirops. — Mêmes encouragements! Deux médailles de bronze. — M. Godeau, pharmacien à Cahors, a exposé des sirops divers fort appréciés, spécialement un *elixir de Garus*; — et M. Cornil-Thibault, confiseur à Martel, déjà médaillé à l'exposition de Troyes en 1860, a exposé des sirops divers. Voilà encore des produits qui semblent appartenir à une maison d'ordre et de soin, jalouse de sa renommée.

Produits chimiques. — Voici une partie dans laquelle nos indigènes ne sont pas versés. Ça été, selon toute probabilité, pour le jury une raison de donner une récompense plus brillante aux étrangers qui nous ont apporté le fruit de leurs expériences pratiques. — M. Thiers, négociant à Sainte-Marie (Aude), a exposé un échantillon de soufre sublimé. Sa fabrication a paru du premier mérite; la pureté a été surtout remarquée. Une médaille d'argent, rappel de médaille d'argent obtenue à l'exposition de Nîmes en 1864, lui a été accordée. — M. Izarn, droguiste à Villefranche (Aveyron), a exposé une vitrine contenant 60 flacons de benzine: Cette préparation est sans odeur et détache fort bien. Une médaille de bronze, c'est bien peu pour des qualités pareilles!

Il ne saurait y avoir des récompenses pour tous les fabricants; mais nous ne laisserons pas que d'en signaler quelques-uns dont les produits ont été fort appréciés pour l'utilité et leur valeur intrinsèque. — M. Maurel, chimiste à Rodez, a exposé un gland doux destiné à remplacer le café. Liqueur de bon goût et très-peu irritante: Elle est à meilleur marché que le café. — M. Gimbal, fabricant à Puy-l'Évêque, a exposé deux bouteilles de limonade gazeuse.

Fabrication d'huile de noix. — Cette branche d'in-

dustrie nous paraît cultivée avec succès, et appelée à prendre un développement utile aux intérêts de notre contrée. — M. Cayla (Jean), négociant à Cahors, MM. Taillade, frères, négociants et M. Cabanès, distillateur à Gourdon, ont présenté tous les trois une huile de noix vierge, dont le goût et la couleur sont dignes des plus sincères éloges. Le premier a obtenu une médaille de bronze, à cause d'une légère différence de goût; les deux derniers une mention honorable.

Nous signalerons en outre M. Bruel, de Souillac, pour le même produit.

Fabrication de cierges et de bougies. — Nous ne croyons pas qu'à Cahors, cette branche d'industrie soit dans une condition inférieure à celle des autres villes. La qualité et l'apparence ne laissent rien à désirer. — Deux industriels méritaient d'être récompensés; ils l'ont été. M. Mazelié, fabricant de cierges à Cahors, avait exposé une vitrine contenant des cierges et des bougies diverses: Il a obtenu la médaille de bronze. — M. Guilhou, fabricant de cierges à Cahors, a exposé aussi des cierges et des bougies: Il a obtenu une mention honorable.

M. Méja, fils, fabricant de cierges à Cahors, a exposé trois cierges ornements.

Horticulture. — Une louable émulation existe depuis longtemps entre les représentants de l'industrie horticole de Cahors. Les pépinières ont peuplé nos jardins, nos routes, nos campagnes d'arbres forestiers et d'arbres fruitiers; nos jardins paysagers reculent des arbustes nouveaux et des arbres verts dont l'effet est si pittoresque; nos balcons et nos allées de maisons se garnissent de plantes délicates; les salles de bal se décorent l'hiver des plantes les plus rares et des fleurs les plus riches. — Honneur à MM. les horticulteurs de Cahors!

Le jury a attribué trois médailles d'argent ex-æquo à MM. Séguela, Cubaynes et Vincens. — Une médaille de bronze a été accordée à M. Berne, horticulteur à Moissac, pour une variété de fleurs.

Minoterie. — M. Audoury, minotier à Cahors, a obtenu une médaille de bronze, pour des farines d'une blancheur et d'une finesse remarquable. — M. Lasserre, minotier à Cahors, a obtenu une mention honorable pour le même objet.

Amidonnerie. — M. Tartaro, fabricant d'amidon à Marseille, a exposé un échantillon des produits d'amidon pur froment, d'une éclatante blancheur, à 30 c. le kilo. Bonne qualité et bas prix: Tout est profit pour le public. M. Tartaro, déjà médaillé à l'exposition de Draguignan, en 1864, a reçu une médaille de bronze.

Fileuses. — Au lieu d'une récompense honorifique, le jury a cru devoir attribuer aux fileuses une récompense en argent. Pauvreté n'est pas vice! D'ailleurs, voici l'interprétation que nous donnons à cette manière de procéder. La profession de fileuse, aussi poétique qu'elle soit, est une profession qui s'en va: C'est comme la profession de porteuse d'eau. Une machine remplace la fileuse. Dès lors à quoi pourrait servir un encouragement? Il est plus naturel de lui substituer une récompense; et la meilleure de toutes (pour une fileuse)? C'est la rémunération de la peine et du temps consacré à l'objet exposé. — Quoiqu'il en soit de l'interprétation, cette décision a été sanctionnée par le juge suprême, le public.

Voici le nom de ces petites-nièces de Pénélope et de Lucrèce, de ces adeptes d'un art familier aux femmes vertueuses, expropriées pour cause d'utilité publique. — M^{me} Bessières, de Caillac, a reçu 15 fr.; M^{me} Castex (Anne), de Cahors, 15 fr.; M^{me} veuve Roucou, de Cahors, une mention honorable; M^{me} Pezet (Françoise), de Cahors, 40 fr.; M^{me} Birou (Antoinette), de Cahors, 40 fr.; M^{me} Laroque, de Cahors, 40 fr.; M^{me} veuve Sindou, de Cahors, 40 fr.; M^{me} Roques (Marie), de St-Paul, 40 fr.; M^{me} Capmas, de Cahors, 40 fr.; M^{me} Cros, de Cahors, 40 fr. — M^{me} Miquel (Catherine), modiste à Cahors, a reçu aussi, croyons-nous, une gratification pour avoir exposé deux bonnets d'enfant.

Nous serions incomplets si nous terminions la nomenclature des objets de l'exposition Industrielle sans faire l'énumération de quelques produits encombrants qui eussent trouvé leur place, avec plus d'avantages, sous les couvertures de l'exposition régionale agricole; 2° de certains produits dont les commerçants ont voulu faire l'exhibition; 3° enfin de quelques objets qui sont plutôt de curiosité que propres à figurer dans un concours.

Dans la première catégorie, nous signalons: un *vannoir* d'une bonne confection et d'un usage facile, exposé par M. Cheyla, mécanicien à Souillac; — une machine à décortiquer les graines fourragères, par M. d'Ardenne, mécanicien à Villefranche d'Aveyron;

— une machine à fabriquer les tuiles, dont le défaut est d'être un peu compliquée, par M. Rassignier, marchand bricquetier à Castelnau; — un erible-trieur, par M. Lafferrère, propriétaire à Soullomès; — une machine à scier le bois, par M. Lutz, pâtissier à Cahors: c'est un système d'importation qui nous a paru plus ingénieux que pratique; — une pompe à brouette et un appareil pour chauffage, par M. Lournet, posier-pompier à Cahors; — un appareil à ramoner les cheminées, par M. Joseph Lacombe, menuisier à Caussade; — une roue hydraulique, par M. Lapergue, mécanicien à Caussade; — une herse à ressorts, par MM. Cossé, père et fils, mécaniciens à Prayssac; — une herse, par M. Buzenac, forgeron à Castelnau; — une marmite économique en fonte, par M. Mayzounial, marchand de fer à Sarlat; — quatre blocs minéral de fer du canton de Cazals (très-intéressant spécimen), par M. Dupuy, juge à Cahors; — etc., etc., etc.

Nous classerons dans la seconde: un modèle de erible pour ventilateur, par M. Delpéch, fabricant de toiles métalliques à Cahors; — deux échantillons d'ardoise de Brives, par M. Fontaine, dentiste à Cahors; — un rouleau clôture en feuillard, par M. Barbary, mécanicien à Luzech; — une vitrine contenant divers objets en sucre, par M. Daniel, fabricant de bonbons à Cahors; — une caisse de pommes d'île, parfaites de conservation, par M. Peyre, de Calvignac; — quatre pièces de toile en fil, par M. Laur, négociant à Cahors; — un groupe d'animaux empaillés, très-bien conservés, par M. Cazes, empaillleur à Cahors; — un coq de bruyère empaillé, des poteries et découpures Indiennes diverses, par M. Ségué, négociant à Cahors; — trois confections complètes pour dames, en bonnes et belles étoffes, par M. Blanc, marchand à Cahors; — des confections d'hommes diverses, d'une bonne coupe et d'un prix modéré, par M. Greil, fabricant d'habits à Brives; — un haril phospho-guano, par M. Cangardel, banquier à Cahors; — collection de fers à cheval, par M. Laur, fils, médecin-vétérinaire à Cahors; — une glace renaissance d'une belle dorure, et dont la décoration a peut-être un relief trop grand, par M. Soulié, dorureur à Cahors; — une lanterne Vénitienne, par M. Calvet, fils, lampiste à Cahors; — un jet d'eau avec quinze becs et sujets différents, relevés au marteau, par M. Depeyre, ferblantier à Montouq; — etc.

Dans la troisième catégorie, nous devons inscrire: — un cadre en bois noir offert par M. Delfour, commissaire de police à Labastide-Murat; — une vitrine contenant plusieurs objets sculptés au canif, par M. Godeau, pharmacien à Cahors; — cinq cadres incrustés, par M. Jouffreau-Blazac, de Puy-l'Évêque; — un groupe de minéralogie et d'oiseaux empaillés, par M. Brüstaud, maître d'hôtel à Cahors; — deux tortues moniliées, par M. Larroque, propriétaire à Cahors; — un coffret, une jardinière, un porte-journal et deux écrans en cuir gaufré, ornements avec talent par M^{me} Méja, à Cahors; — deux peaux de tigre et d'Autriche, tannées et garnies, par M. Giraud, propriétaire à Cahors; — un bateau-pirogue, par M. Brassac, fils, de Cahors; — une vitrine contenant poissons et oiseaux empaillés, par M. Delmas, négociant à Cahors; — une corbeille garnie de fleurs, par M. Dufour, avocat à Cahors; — un gros œuf de poule, par M^{me} Marie Lacombe de St-Géry; — etc.

De tout cela nous n'avons rien à dire, sinon que notre rôle serait de complimenter l'auteur et non le possesseur. Il faut croire que les auteurs ont été récompensés ailleurs. Ceci nous rappelle qu'une personne disait, avec quelque justice, qu'au lieu d'exposer un œuf il eût été plus raisonnable d'exposer la poule... nous avons répondu que sans doute la poule avait été médaillée au concours agricole.

Nous arrivons à la fin de notre travail: Notre tâche pénible et délicate est remplie. Puisse-t-elle l'être sans que nous soyons demeurés trop inférieur aux obligations qu'elle nous imposait, et puissions-nous avoir été sobre d'éloges vis-à-vis des uns, et assez indulgent vis-à-vis des autres; assuré d'avance qu'il est trop difficile d'être agréable à tous les intéressés, nous nous déclarerions satisfait.

A. CALMELS.

FIN

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Monteur du 29 juillet.

Circulaire du ministre de l'Intérieur aux Préfets, concernant les élections municipales.

Elle y était encore occupée, quand retentit la grille le coup de sonnette précipité du facteur. Pour une femme, et surtout pour une femme qui vit seule et à la campagne, une lettre est toujours un événement. En quelques minutes Sidonie eut fait vingt conjectures et songé tour à tour à toutes les amies dont elle pouvait attendre des nouvelles.

Aucune de ses suppositions ne se trouva justifiée. Letimbre était celui de la ville voisine, l'adresse, d'une écriture d'homme, inconnue à M^{me} Léry. Elle eut un pressentiment vague et rompit le cachet avec une singulière émotion.

L'enveloppe, carrée à la mode du jour, contenait un billet élégamment et régulièrement tracé sur papier anglais d'une épaisseur de carton. Il était ainsi conçu: « Madame,

« Je n'ai pas le plaisir de vous connaître, encore moins l'honneur d'être connu de vous. Mais un fortuné hasard a fait tomber entre mes mains un charmant portrait, et M. Vincent, chez qui je me suis hâté de courir, m'apprend que c'est le vôtre. La délicatesse me fait un devoir de restituer le plus tôt possible à sa légitime propriétaire. Je me présenterai donc, madame, demain vers midi, à votre villa de Hautfréne. Ma photographie, qui doit s'être glissée parmi les vôtres au lieu de celle qui vous manque, vous dira si j'ai l'air d'un homme digne de la faveur de vous remettre ce trésor en main propre. Je n'aurai le courage de m'en dessaisir qu'à cette condition-là.

« Agrérez, madame, mon hommage respectueux.

MARCEL AUBRIAC.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

Un arrêté du Préfet, en date du 3 août 1865, fixe au 14 août courant, l'ouverture de la chasse dans le département du Lot. — Nous donnons plus loin cet arrêté.

L'académie française dans sa séance solennelle du 5 août, a proclamé par l'organe d'un de ses membres les plus distingués, M. Sainte-Beuve, les prix de vertu.

Dans le nombre, nous sommes heureux de signaler Marie Barrot, de Cahors, qui a mérité une médaille de 500 fr.

L'opéron de Cahors est parti hier au soir de Cahors pour Bordeaux où il va prendre part au concours. Nous avons été durant un mois, témoin de ses constantes études. Puisse le succès récompenser ses efforts!

Nous recevons, des divers points du département, le résultat des élections municipales. L'insertion de toutes ces lettres n'est pas possible. Prochainement nous donnerons le résultat général des élections dans le Lot.

La ville de Cazals prépare pour le 15 août de grandes réjouissances. Voici le programme: Mât de cocagne. — Course aux anneaux. — La pomme submergée. — Course au sac. — Bal champêtre. — Course aux ânes. — Feu d'artifice. — Bal de nuit. — Grande illumination.

Ces jeux attireront à Cazals, nous n'en doutons pas, une affluence considérable.

On nous écrit de Vayrac:

La récolte de la vigne se présente sous la plus belle apparence. Ni la coulure ni la sécheresse n'ont porté tort au développement de la grappe.

Quoique la maladie ne fit pas les années précédentes un mal général à nos vignobles, elle frappait cependant les vignes de quelques cantons jusqu'à en emporter la majeure partie de la récolte, au point que des vignobles des rives de la Dordogne, en amont des limites du Quercy (Beaulieu, Antillac, Rivezac, communes où le vin fait le principal revenu), ne donnaient les années précédentes que le dixième des produits que les vigneron de ces localités croient récolter cette année-ci. Aussi, depuis plusieurs mois, le prix du vin a-t-il subi une légère baisse et se vend au prix variés de 14 à 20 francs l'hectolitre.

— Le 27 juillet dernier, de bon matin, un homme en habit déchirés se présentait à la caserne de la gendarmerie de Vayrac et parlait à peu près dans les termes suivants à M. Caminade, brigadier:

« Je suis de la commune de Végenne (Corrèze), je me nomme Tarre... Hier, revenant de tenir la foire de Bonneviols, suivi de mon fils, âgé de dix ans, je conduisais une paire de bœufs, me rendant à mon domicile. Arrivé à la tombée de la nuit, au pont suspendu de Carennac, je cherche dans mes poches de la monnaie pour acquitter le péage. Par mégarde, je laisse entrevoir quelques pièces d'or qui sont aperçues par deux individus présents.

« Je continuais ma route en suivant le chemin vicinal du Pont à Bétaille.

« Ces deux individus, qui m'étaient inconnus, ne me quittèrent plus.

« A mesure que la nuit se faisait, la campagne devenait plus silencieuse et la route plus déserte; un bois qui borde le chemin et que je

Sidonie lut et relut, jeta le billet sur la table avec un geste de désappointement, le reprit, regarda longtemps le portrait d'un air pensif et murmura avec l'accent du regret:

« Cette figure... ce style! Quel contraste! comme cela jure ensemble!... Avec une mine si grave, ce ton dégagé, ces fades compliments! Encore un mensonge de la photographie! Je suis sûre que M. Marcel Aubriac ressemble à son portrait comme moi à mon mien! — Et dire qu'il se croit obligé de trouver charmante cette horreur-là! ajouta-t-elle dépitée. Les hommes qui veulent faire de la galanterie quand même, sont absurdes. Décidément, je n'aime pas ce petit monsieur. Il m'annonce sa visite avec un sans façon impertinent. Mais suis-je forcée de le recevoir? Ma foi, non, je n'y serai pas pour lui. Je puis même pour plus de sûreté, avancer mon départ de quelques heures. Eveline et ma tante seront enchantées, et j'aurai donné une leçon à M. Aubriac. »

Elle persista un gros quart d'heure dans cette belle résolution. Puis elle réfléchit.

« Il serait pourtant curieux, pensa-t-elle bientôt, de constater laquelle a menti, de la lettre ou de la photographie. Cette visite m'apporterait une agréable diversion dans ma solitude. Je m'ennuie tant! D'ailleurs quel mal à recevoir ce jeune homme? Il y aurait peut-être un bien autre imprudence à lui laisser mon portrait entre les mains, ne fût-ce qu'un jour de plus. »

Puis M^{me} Léry, songea à lui donner rendez-vous chez M^{me} Lucille.

(La suite au prochain numéro.)

mauve. Si les garnitures ne sont plus fraîches, j'ai de la guipure noire pour les remplacer... Ah!... préparez aussi mes cartons à fleurs, que je choisisse une coiffure. Et tenez-vous prête à m'accompagner demain chez ma tante. »

La jeune camériste eut grand'peine à ne point sauter de joie devant sa maîtresse. Elle aussi s'ennuyait souvent à la campagne.

Sidonie procéda ensuite à l'examen des portraits. D'abord, elle en tira un de l'étui et le regarda avec une petite moue désappointée. Evidemment, elle n'était guère satisfaite de son image. On répète souvent que la photographie ne flatte point. Cela est vrai, surtout des personnes qui ont plus de physionomie ou plus de fraîcheur que de régularité dans les traits. Le pastel le plus délicat, le plus brillant aurait seul pu rendre l'éclat et la finesse du teint de M^{me} Léry, le blond charmant de ses cheveux, l'incarnat de ses lèvres. Et ses yeux brun-clair étaient si limpides, si vifs, si lumineux que nul art du monde, quelque parfait qu'il fût, n'aurait pu les produire. Elle souriait, en outre, avec une grâce infinie. Bref, chez elle, tout le charme était dans l'expression et dans le coloris; la pureté des lignes faisait défaut.

« Ce n'est pas moi! s'écria-t-elle. On croirait voir une brune. Et puis, c'est d'un sérieux! On dirait Eveline. »

Elle étala sur une table tous les portraits l'un après l'autre. Tout à coup une exclamation de surprise lui échappa.

« Qu'est-ce que cela veut dire?... Un homme! Est-ce une mystification? Quelle impertinence! Mais

non, c'est une erreur du photographe. Il y a chez M. Vincent un si affreux désordre, un si incroyable fouillis!... Voyons du moins cette figure. »

Elle se mit à la considérer, avec indifférence d'abord, car c'était celle d'un inconnu et elle n'avait rien de frappant au premier coup-d'œil. Peu à peu cependant, cette contemplation l'intéressa. Après l'avoir quittée, elle y revint. Elle découvrait dans ce visage, qui lui lui avait semblé froid et même un peu sombre, des traits d'une grande noblesse et d'une rare distinction. Le front était superbe, la bouche fine et sérieuse, le regard pensif, la pose de la tête remarquablement fière. Sidonie se demanda quel pouvait être l'âge de l'original. D'après la photographie, on lui aurait donné de 35 à 40 ans. Elle en conclut qu'il devait avoir une trentaine d'années.

Qui ce pouvait-il être? Dans les nombreuses connaissances de M^{me} Léry, il n'y avait personne qui eût la moindre ressemblance avec cette figure là. Elle consulta les cartes renvoyées par M. Vincent et n'en trouva qu'onze des siennes; la douzième était celle de l'inconnu. Il avait donc, lui, entre les mains un portrait de Sidonie! Elle résolut d'écrire au photographe pour le réclamer, mais de ne livrer celui dont le hasard la rendait dépositaire que quand elle serait rentrée en possession du sien.

Elle se fit donner de la lumière et s'assit devant son bureau. Mais, au lieu d'ouvrir son buvard, elle reprit les photographies, jeta les siennes de côté avec un mouvement de dépit, en grommelant: « Quelle idée ce monsieur aura-t-il de ma figure? » Puis, riantelle même de sa folie, elle se remit à étudier attentivement ces traits qui la captivaient de plus en plus.

devis traverser, en rendant la nuit plus sombre, augmenta la hardiesse des malfaiteurs.

» En face de ce bois, mes individus se poussaient et me coudoient; je leur adresse des paroles de douceur; pour toute réponse, je suis saisi à la gorge et terrassé dans le fossé de la route; on me contusionne, on me fouille les poches, on me dévalise 80 francs.

» Mon enfant crie: *Au secours!... On tue mon père!*... L'un des individus le saisit et lui ferme la bouche.

» Mais les cris aigus et perçants de l'enfant sont entendus par le nommé Renaud, d'un village voisin, occupé à faire cuire du pain. Armé d'une fourche de fer, il se dirige à la hâte sur le lieu d'où partent les cris. Le voyant approcher, les deux individus se sauvent à toutes jambes; il leur crie: Arrêtez, on vous êtes morts. Les deux fuyards connaissant le caractère résolu et l'agilité de l'homme à la fourche, le croyant du reste armé d'un fusil, s'arrêtent et sont reconnus être les nommés F..., âgé de 22 ans, B..., âgé de 42 ans, de Bétaille.

» A cette déclaration, le brigadier a mis en état d'arrestation les deux malfaiteurs.

— Vayrac vient d'être honoré de la visite de Mgr l'Evêque de Cahors. Arrivé dans notre ville, le 29 juillet, il fit entendre, le lendemain dimanche, sa voix évangélique à un auditoire nombreux. Le sacrement de confirmation fut administré aux enfants qui avaient tout récemment fait la première communion. Dans la journée, le digne prélat visita le Collège et la Miséricorde, il fut émerveillé surtout de la belle tenue des enfants de la salle d'Asile.

Sa Grandeur se rendit accessible jusqu'aux petits enfants auxquels elle ne cessa de prodiguer d'affectueuses caresses.

Le lendemain, Monseigneur fut visiter l'église St-Michel-de-Bannière.

Les habitants de la localité garderont un religieux souvenir de cette visite pastorale.

Dans le 16 article sur l'Exposition artistique et industrielle, à l'article Voitures, nous avons omis de parler de la mention honorable qu'a obtenue M. Cantarel, charbon au faubourg Labarre, pour la belle confection de son avant-train de voiture forgé. Nous nous empressons de réparer cet oubli involontaire.

On dit qu'aux distributions des prix des collèges et des lycées, un prix spécial sera décerné, au nom du Prince Impérial, à l'élève qui obtiendra, en septième, le prix d'excellence. C'est en septième qu'a étudié, cette année, le jeune Prince.

Une nouvelle petite planète vient d'être découverte par M. Annibal de Gasparis. Son éclat est de dixième grandeur. Nous avons déjà 82 petites planètes. Nous en serons désormais à la quatre-vingt-troisième, jusqu'à ce que de recherches nouvelles en augmentent encore le nombre.

L'année 1865 pourra être rangée au nombre des années chaudes et sèches du dix-neuvième siècle. Les avis provenant des diverses parties de l'Europe sont, en effet, unanimes à signaler, depuis trois mois, des chaleurs extraordinaires et une absence générale de pluie. S'il y a eu des orages, et même des trombes d'eau qui ont occasionné des ravages sur certains points, c'étaient des phénomènes passagers, et, ces accidents passés, le soleil n'a pas tardé de reprendre son empire.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux: 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0, de 1863, livrées au cours de la Bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

FÊTE DU 15 AOÛT 1865.

TRAINS DE PLAISIR

A PRIX RÉDUITS AU DÉPART DE Limoges, Thiviers, Périgueux, Mussidan, Libos, Penne, Agen, Brive, Figeac, Viviers, Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Montauban, Albi, Gaillac, Toulouse, POUR PARIS

Le Directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes du 15 AOÛT prochain, il sera fait des trains de plaisir composés de voitures de 2° et 3° classes pour le transport des voyageurs des localités ci-dessous désignées à Paris et retour, aux conditions suivantes:

PRIX ALLER ET RETOUR		NOMS DES GARES.
2 ^{me} CLASSE.	3 ^{me} CLASSE.	
30	22	Limoges.
36	27	Thiviers.
36	27	Périgueux.
36	27	Mussidan.
45	35	Libos.
45	35	Penne.
45	35	Agen.
36	27	Brives.
45	35	Figeac.
45	35	Viviers.
45	35	Rodez.
45	35	Villefranche-de-Rouergue.
50	40	Montauban.
50	40	Albi.
50	40	Gaillac.
50	40	Toulouse.

Le départ pour Paris des localités désignées ci-dessus aura lieu le dimanche 13 août. Une affiche spéciale apposée dès le 12 août, dans chaque gare, indiquera l'heure du départ de chaque localité. Les porteurs de billets à prix réduit arriveront à Paris dans la journée du lundi 14 août,

devront y séjourner le mardi 15, mercredi 16, jeudi 17, et repartir dans la soirée du vendredi 18 août.

Une affiche spéciale apposée à la gare de Paris au moment de l'arrivée des trains, et dans les bureaux situés dans l'intérieur de la ville, indiquera les heures de départ des trains de retour.

Chaque voyageur aura droit au transport franco de 10 kilogrammes de bagages; le surplus, s'il y en a, sera taxé au tarif ordinaire des excédents de bagages.

Les billets à prix réduits ne seront valables tant à l'aller qu'au retour, que pour les trains indiqués par les affiches susmentionnées.

NOTA. — La délivrance des billets aller et retour, aura lieu dans les gares désignées, du mardi 1^{er} août au jeudi 10 août inclusivement.

Paris, le 20 juillet 1865.

Le D^r de la compagnie, E. SOLACROUP.

On pourra se procurer, à Cahors, au bureau de la Correspondance du chemin de fer d'Orléans (M. SINGLANDE, directeur,) des billets à prix réduits.

AVIS IMPORTANT.

On engage de nouveau le public à payer les contributions de toute nature avec des pièces de 50 centimes et de 20 centimes, dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai 1864.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1^{er} prix (médaille d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désiraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

Pour la chronique locale, A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 4 août.

L'Empereur, écrit-on de Plombières, a commencé ses excursions projetées dans l'extrême banlieue de la ville. Après la visite des Lacs, S. M. entreprendra une excursion à Gérardmer et sur les sites environnants des Vosges. Le retour de l'Empereur à Paris aura lieu du 10 au 12 août. On croit toujours que S. M. assistera à Paris à la célébration de la fête nationale.

Un nouveau contre-temps est survenu au câble transatlantique. Les communications ont cessé entre le Great-Eastern et Valencia, hier soir.

L'opération terrestre entre l'Amérique septentrionale et la Russie se continue plus favorablement. Il est à croire que le service télégraphique intercontinental fonctionnera de ce côté plus tôt et d'une manière plus durable que par la voie maritime.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits Divers.

Le *Moniteur* publie l'état trimestriel des impôts et revenus indirects. Le chiffre des recouvrements pour tous les droits autres que ceux du sucre s'élève à 537,400,000 fr., en augmentation de 3,471,000 francs.

Cette augmentation est de 1,264,000 fr. sur le timbre; de 1,254,000 fr. sur les boissons; de 862,000 fr. sur les tabacs; de plus d'un million sur les postes; etc. Il y a diminution de 1,080,000, sur les douanes et de 700,000 fr. sur les poudres.

Pour faire une comparaison exacte, il faut tenir note de deux faits: 1° l'année 1864 était bissextile, et a profité par conséquent d'un jour supplémentaire de recettes équivalent à 3 millions; 2° le demi-décime d'enregistrement n'a été supprimé que le 1^{er} juillet 1864, ce qui représente une différence de 6 millions. Ces deux causes de différence écartées, l'augmentation de 1865 représenterait au moins 12 millions.

Quant aux droits sur les sucres, ils ont subi un retard de 34,453,000 fr., qui est la conséquence déjà connue du changement de législation. Les quantités souscrites pendant le premier trimestre ne seront acquittées qu'à partir du mois de mai, et les sommes acquittées pendant la même période appartiennent à l'exercice 1864.

Les recouvrements des impôts directs se maintiennent dans son admirable régularité: sur 520,583,000 fr., montant des rôles de 1864, 518,558,000 fr. sont recouvrés: pour l'exercice courant, les contribuables sont en avance de 51 millions, représentant six douzièmes et 16 centièmes. Les frais de poursuite, qui étaient descendus à 0,74 c. pour 1,000 fr. en 1864, se sont encore abaissés à 0,72 centièmes.

A. VITU. (Constitutionnel)

M. Alphonse Karr raconte, à propos des grèves, l'anecdote suivante:

La petite ville de B... vient de se trouver très-embarrassée. De temps immémorial on y rasait pour six liards. Des barbiers ont émis, il y a quelques mois, la prétention de se faire payer deux sous. Les habitants de B... se sont mis en grèves. S'il y a eu conjuration d'un côté, il y a eu de l'autre concert pour la résistance. Les habitants de B... ont courageusement gardé leur barbe et ont fait semblant de considérer cet événement comme un avantage, et ils ont déclaré que les hommes avaient ainsi l'air plus mâle et quelque peu martial.

On menaçait les sept coiffeurs de B... d'appeler des coiffeurs de Paris. On attirerait facilement des jeunes gens en leur assurant la clientèle de la ville de B... Les sept coiffeurs virent qu'il fallait céder; mais ils voulurent au moins se venger de leur défaite.

Ils se concertèrent et annoncèrent que puisqu'on n'admettait pas une prétention qu'ils avaient crue légitime, ils continueraient, comme pour le passé, à raser les habitants de B... pour la modique somme de six liards, et qu'ils cesseraient leur grève à partir du surlendemain, qui était une grande fête. On s'était préoccupé de cette fête et l'on avait trouvé fa-

Le numéro 995 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit:

CONSEILS MUNICIPAUX NOUVELLEMENT ÉLUS.

Leur installation. — Ajournement de l'ouverture de la session d'août.

Cahors, le 31 juillet 1865.

A MM. les Maires du département.

Messieurs, j'apprends que quelques-uns de vos collègues auraient l'intention de procéder, sans avis préalable, à l'installation des conseils municipaux nouvellement élus, à l'ouverture de la session ordinaire du mois d'août, fixée, au 6 de ce mois, par mon arrêté du 5 juillet.

Je dois vous faire observer, Messieurs, que l'installation du nouveau Conseil ne pourra être faite légalement que sur un avis spécial de ma part vous annonçant la validité des opérations électorales, et vous invitant à assurer l'installation.

Je vous recommande de ne pas vous écarter de cette marche. Du reste, il convient, sous tous les rapports, que les travaux de la session d'août soient élaborés par le nouveau Conseil municipal. — En conséquence, je vous autorise à ajourner jusqu'à nouvelle fixation de ma part l'ouverture de cette session.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBYRE.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Concours pour l'admission de onze Elèves.

Le Préfet du Lot, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Vu l'arrêté, en date du 29 juin 1849, qui institue une Ferme-Ecole sur le domaine du Montat, arrondissement de Cahors, et notamment les articles 3, 4, 8, 10, 18 et suivants dudit arrêté, inséré au n° 314, page 238 et suivantes du Recueil des actes administratifs de la Préfecture;

Vu la décision de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, du 24 août 1849, portant organisation du Jury chargé de l'examen des candidats qui demandent leur admission comme élèves à la Ferme-Ecole du Montat,

ARRÊTE:

Art. 1. — Le Jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 18 septembre prochain, à neuf heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. CELARIE à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission des onze nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus en 1865 dans cet établissement conformément aux prescriptions de l'article 3.

Art. 2. — Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la Préfecture, par l'intermédiaire du Maire de leur commune, avant le 12 septembre prochain, terme de rigueur,

1° La demande écrite par le candidat;

2° Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé les candidats doivent être âgés de seize ans au moins);

3° Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4° Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une famille honnête et n'a jamais lui-même subi de condamnation;

5° Un certificat de l'instituteur, constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Art. 3. Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent, se rendront, sans autre avis, devant le Jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le Jury croira nécessaires pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence de MM. les Maires.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 22 juillet 1865.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBYRE.

HARAS IMPÉRIAUX. — Avis aux éleveurs.

Les éleveurs de chevaux sont prévenus que M. l'Inspecteur général du 9^e arrondissement des Haras impériaux, en tournée, a fixé son itinéraire, dans le département du Lot, ainsi qu'il suit:

Les propriétaires, qui auraient des étalons à présenter à l'approbation ou à l'autorisation, ou des juments de pur sang, suitées d'un produit de l'année, susceptibles d'être primées, sont invités à faire conduire ces animaux aux rendez-vous suivants:

A Cahors, vendredi 18 août, à 4 heures du soir, chez M. Daphnéux; à Gramat, samedi 19 août, à midi, sur le Champ-de-Foire.

Le Directeur du dépôt impérial d'étalons de Villeneuve, DALTON.

RECRUTEMENT. — Classe de 1864. — Appel à l'activité de la première portion du contingent affecté aux armées de terre et de mer.

Cahors, le 31 juillet 1865.

A MM. les Maires du département.

Messieurs, une décision impériale, du 18 juillet courant, appelle à l'activité les jeunes soldats formant la première moitié du contingent de la classe de 1864, pour le recrutement des armées de terre et de mer.

La mise en route aura lieu du 20 au 25 août prochain, pour l'armée de terre, et du 1^{er} au 5 octobre pour l'armée de mer.

Je vous prie d'en donner immédiatement avis aux jeunes soldats intéressés et de prévenir ceux d'entre eux qui désireraient se faire substituer ou se faire remplacer par des parents jusqu'au sixième degré, que le Conseil de révision se réunira extraordinairement, le 17 août prochain, pour procé-

der à l'examen des substituants et des remplaçants qui se seront présentés la veille, avant quatre heures du soir, à la Préfecture.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBYRE.

ARRÊTÉ SUR L'OUVERTURE DE LA CHASSE.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Vu la loi du 3 mai 1844, relative à la police de chasse;

Vu les instructions ministérielles,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. — L'exercice de la chasse, ainsi que la mise en vente, la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier seront permis dans toute l'étendue du département du Lot, à partir du quatorze août courant jusqu'à l'époque qui sera ultérieurement déterminée.

Toutefois, l'exercice de la chasse est interdit dans tout le département en temps de neige.

Art. 2. — Les demandes de permis de chasse devront être écrites sur papier timbré et adressées, revêtues de l'avis du maire de la commune où l'impétrant a sa résidence ou son domicile, au préfet en ce qui concerne l'arrondissement de Cahors, et aux sous-préfets pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Art. 3. — Aucune demande de permis de chasse ne sera admise, si elle n'est accompagnée de la quittance du percepteur, constatant la consignation à sa caisse du droit de 15 fr. revenant à l'Etat, et de celui de 40 fr. revenant à la commune.

Art. 4. — La quittance du percepteur sera toujours valable, pour l'obtention du permis de chasse, quelle que soit sa date.

Art. 5. — Nul ne pourra chasser, s'il n'est porteur de son permis de chasse. La présentation de la quittance ne saurait, sous aucun prétexte, tenir lieu de permis.

Art. 6. — Le remboursement des droits versés dans la caisse du percepteur ne pourra plus avoir lieu, désormais, que dans le cas où le permis aura été refusé en vertu de la loi du 3 mai 1844.

Art. 7. — Les contraventions aux dispositions des articles 4 et 5 du présent arrêté ou à l'une des dispositions de la loi du 3 mai 1844 précitée, seront constatées par les maires et adjoints, commissaires de police, officiers, marchands-logis ou brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes-forestiers, gardes-pêches, gardes-champêtres, ou gardes assermentés des particuliers.

Art. 8. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil administratif, imprimé en placard, publié et affiché dans toutes les communes du département.

Fait en l'hôtel de la préfecture, à Cahors, le 3 août 1865.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBYRE.

Nota. — Il est rappelé que tout individu pris en délit de chasse est passible d'une amende qui peut être portée au double par application de l'article 14 de la loi du 3 mai 1844, lorsque le délit a été commis sur des terres non dépourvues de leurs récoltes.

cheux que la ville entière y assistât en longue barbe.

Dès le matin, les coiffeurs se mirent en tournée. Suivons l'un d'eux. Il entre chez un habitant notable. Celui-ci le reçoit bien, sans aucune allusion à la grève : conduite pleine de tact à l'égard d'un vaincu qui se soumet. Le barbier commence humblement son opération, il passe avec une dextérité le rasoir sur la partie gauche du visage de son client, puis tout à coup il s'arrête :

— Pardon, monsieur, permettez... Il essuie son rasoir, le remet dans sa poche, met son chapeau et sort.

Le client reste le cou tendu, le menton savonné pensant que maître Pierre ne s'absente que pour un instant et va revenir lui enlever l'autre moitié de sa barbe ; mais il attend en vain. Une demi-heure se passe... Il envoie chez maître Pierre. Maître Pierre n'est pas rentré.

En quittant ce premier client, maître Pierre avait couru chez un autre qu'il avait traité de la même manière, de là chez un troisième qu'il avait laissé en pareille situation. Ainsi de suite.

Les six autres coiffeurs en avaient fait autant, de sorte qu'à neuf heures du matin presque toute la ville, et surtout les habitants notables, avaient la moitié de la figure rasée et l'autre moitié ornée d'une longue barbe. Les sept barbiers, l'opération terminée, s'étaient sauvés à la campagne, où ils faisaient un honnête déjeuner.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bibliographie.

M. Amédée Achard vient de publier à la librairie Hachette un nouvel ouvrage intitulé : *Album de voyage*. (1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 c.)

Le titre explique le nouveau livre de M. Amédée Achard. Ce livre est la réunion de souvenirs glanés dans diverses contrées de l'Europe, en Angleterre, durant la grande exposition de 1862, qui fut un instant de Londres la capitale du monde, en Allemagne, pendant l'été de 1864, en Italie, en 1858, alors que la diplomatie ne soupçonnait pas encore le changement des destinées de la péninsule, à Anvers enfin, lors du congrès scientifique et littéraire de 1861.

Ainsi, le lecteur passe tour à tour au travers de dix provinces, allant de Vienne à Milan, de Prague à Anvers, de Gènes à Dresde, de Londres à Venise. C'est comme une course au clocher qui fait voir dans leur mouvement pittoresque les capitales célèbres visitées dans des circonstances diverses, la veille du jour où gronda le canon de Magenta, le lendemain du jour où retentit celui de Düppel, au milieu des fêtes de la paix et des solennités de l'industrie.

Toutes les qualités qui ont acquis une réputation méritée à l'auteur de *Maurice* et du *Duc de Carlepoint*, se retrouvent avec une

physionomie nouvelle dans l'*Album de Voyages*. Ce n'est plus l'invention ni l'étude analytique des caractères et des passions, c'est l'observation des faits, la peinture vive et animée des villes, leurs physionomies saisies rapidement dans ce qu'elles ont de plus saillant et de plus délicat. Un grand sentiment de vérité se dégage de ces pages écrites sans parti pris. M. Amédée Achard a voulu dire simplement ce qu'il a vu et observé : ses accents de franchise, son talent d'observateur et d'écrivain assureront un grand nombre de lecteurs à l'*Album de Voyages*.

Causerie Parisienne.

(Correspondance spéciale du Journal du Lot.)

Sans être pessimiste, on peut penser à la venue probable du Choléra. Cet agréable fléau, en ce moment en villégiature à Ancône, dans la belle Italie, n'attend qu'une occasion pour opérer son entrée dans sa bonne ville de Paris dont il a gardé le meilleur souvenir. Je ne sais qui l'a attiré dernièrement à Birmingham, mais il y est allé faire un petit tour — histoire de voyager. Aujourd'hui il se trouve bien à Ancône, il y reste : son naturel volage l'a fait quitter, ou à peu près, le Caire et Alexandrie où il s'est montré assez bon prince. Dans quelque temps il va venir chez ses vieux ennemis les Européens : ceux-ci se défendent, au moins, tandis que les Turcs et les Egyptiens se gardent bien de le faire. Aussi en a-t-il pitié ; il a lu son Corneille ; il sait qu' :

A vaincre sans périls, on triomphe sans gloire. et il vient à Paris, en déposant à Ancône et à Florence sa carte de visite avec la formule sacramentelle. PPC — pour prendre congé — formule qui plonge les Florentins dans la plus grande affliction.

Abd-el-Kader fait faire des cartes semblables : il se dispose à quitter Paris dans quelques jours. Il est fatigué de cette vie fiévreuse et rapide, de cette vie française. En outre, il aurait voulu exciter un peu plus la curiosité, car il a beau visiter tous les endroits publics c'est à peine si l'on tourne les yeux vers lui. On est blasé sur les burnous et les figures brunes : les barbes noires ne sont plus une rareté depuis les nombreuses découvertes des parfumeurs parisiens, et l'on est tellement habitué à coudoyer tous les jours sur le trottoir un souverain ou deux en pleine activité qu'Abd-el-Kader se voit un peu perdu dans la foule.

Aussi je ne sais si le titre de *Fournisseur de l'Emir Abd-el-Kader*, que vient d'obtenir un fabricant de cosmétiques, sera pour cet industriel une grande source de prospérité. Il est vrai que la barbe de l'émir est du plus beau noir possible, et le fournisseur a le droit d'être fier d'un pareil client : elle descend en larges touffes noires sur le burnous blanc, donnant à la tête d'Abd-el-Kader un air imposant qu'augmente encore son port majestueux. Il plaît énormément aux femmes, filles d'Eve qui tiennent de leur mère. Abd-el-Kader est l'inconnu pour elles, et chaque fois qu'il paraît au théâtre toutes les femmes braquent leurs jumelles sur sa loge. C'est une position sociale assez agréable pourtant que celle d'Arabe dévoré des yeux par les plus jolies femmes de Paris, je m'en contenterais assurément ; mais Abd-el-Kader s'en fatigue, et il va quitter son luxueux hôtel des Champs Elysées pour une modeste tente au Camp de Châlons. On dit qu'il va coucher sur la terre, avec son burnous pour matelas et pour couvertures, comme il faisait jadis, lors de sa vie guerrière. On dit aussi, mais je ne pense pas ce bruit fondé, qu'il veut se faire moine en France comme Eugène de Mirecourt.

Ce n'est pas Victorien Sardou qui pense à entrer en religion ; il vient de joindre à sa couronne d'auteur dramatique celle de conseiller municipal. Il ré-

pondra au témoignage de confiance que lui ont donné les habitants de Marly-le-Roi, et il se prépare à remplir ses fonctions avec tout le sérieux qu'elles exigent. Toutefois il ne perdra pas de vue le théâtre et nous verrons peut-être l'hiver prochain une comédie en cinq actes intitulée *les deux Conseillers ou l'amour municipal*.

Je ne sais si la municipalité a quelque chose à voir dans le mariage du comte Soltykoff avec la fille du plus riche propriétaire de mines d'or de toutes les Russies, mais je puis vous affirmer que ces deux époux auront un jour vingt-cinq millions de rente. A peine de quoi vivre par le temps de luxe qui règne et jusqu'à ce que l'opinion de M. Dupin ait force de loi, je ne vois pas trop comment ce jeune ménage pourra joindre les deux bouts. Ils pensent, dit-on, à demander des conseils à M. Dupin, lequel ouvrirait une école d'économie pour les femmes et formerait ainsi une génération féminine, ennemie des crinolines qui jurerait sur le crâne de leur professeur de ne jamais porter plus de 7 mètres à leur robe.

En attendant pareil résultat le nom de M. Dupin est à la mode, il a détrôné à *Chailot* et autres gentillesses de cette sorte. Sur le boulevard chacun s'écrite à la vue des femmes à la mode couvertes de paillettes d'or : *Et Dupin ?* Paul Hug.

Etude de M^e HÉBRARD, avoué, à Gourdon.

Vente sur saisie immobilière.

Le 29 août 1865, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, aura lieu l'adjudication des biens ci-dessous désignés, à la requête de Pierre Rodes, Pierre Couderc et Rose Garrigou, du Mas-de-Camp, commune de Montamel.

1. Un bois, situé au lieu appelé Travers de Giscou, n° 4,940, sect. A. ;
2. Une terre au même lieu, n° 4,914, A. ;
3. Une friche au même lieu, n° 4,912, A. ;
4. Une vigne au même lieu, n° 4,913, A. ;
5. Une grange et sol au même lieu, n° 1,944, A. ;
6. Une terre au même lieu, n° 4,915, A. ;
7. Une terre appelée la Plaine, n° 1,988, A. ;

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Montamel. Les enchères auront lieu en un seul lot, et seront reçues sur la somme de 300 fr.

Etude de M^e DAMBERT, avoué, à Gourdon.

AVIS. — D'un jugement du tribunal de Gourdon, en date du 43 juillet 1865, il résulte que dame Marie-Agnès-Rosalie Dufour a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari, M. Jean-Charles-Henri, marquis de Cardaillac.

Etude de M^e BRUNY, avoué, à Gourdon.

Vente de biens immeubles.

Le 29 août 1865, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la requête de Jean-Pierre Marty, au préjudice d'Antoine Combette, cultivateur, du Verdier-Haut, à la vente des biens ci-après désignés :

1. Un petit lambeau de terre, situé au Verdier-Haut, sect. C., n° 4,000 ;
2. Une terre au Clos, C., 4,044 ;
3. Une maison, grange, étable et le sol desdits objets, bâtiments et pâtes en dépendant, au Verdier-Haut, C., 4,045 ;
4. Un petit lambeau de terre, au même tènement, C., 4,046 ;
5. Un autre petit lambeau de terre, situé au même tènement, C., 4,047 ;
6. Une pièce de fonds, actuellement en terre, au même tènement, C., 4,050 ;
7. Une vigne, au même tènement, C., 4,051 ;
8. Une autre vigne, aux Cambes, C., 4,052 ;
9. Une terre labourable, au même tènement, C., 4,053 ;

10. Enfin un pré, au même tènement, C., 4,054. Vous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés dans la commune de Gourdon. Ils seront criés sur la mise à prix de 300 fr.

Tribunal de commerce de Souillac.

AVIS. — Faillite de Cornil-Thibault, liquoriste à Martel. — Un jugement du tribunal de commerce de Souillac a maintenu M. Alexandre Thiébaud, syndic définitif et fixé la vérification des créances au 24 août 1865r

(Extrait du *Gourdonnais*, 27 juillet 1865.)

La délicieuse Revalscière du Barry guérit, sans médecines ni purges, les nerfs, estomac, biles, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 f. ; 1 k., 7 f. ; 2 k., 12 f. ; 6 k., 32 f. ; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

3 août Baldran (Marie), rue Brives.

Mariages.

2 — Laucou (Bernard), cultivateur, et Valette (Marie).

2 — Barthes (Baptiste), sabot, et Boudet (Victorine).

2 — Alibert (Pierre) tisser, et Davy (Marianne).

Décès.

4 — Jouglas (Justin), cultivateur, du lieu des Bories, commune du Montat, 48 ans.

BULLETIN FINANCIER.

3 août 1865.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 87	» 47	» »
4 1/2 pour 100	97 00	» »	» »

4 août

au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	67 85	» »	» 02
4 1/2 pour 100	97 00	» »	» »

5 août

au comptant :			
3 pour 100	68 00	» 15	» »
4 1/2 pour 100	97 50	» 50	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Labonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

A VENDRE une Cuve contenant vingt-huit barriques de vendange. — S'adresser au sergent de ville, à Castelnau.

Baccalauréats.

L'Institution *Momenheim*, dirigée par M. J. Roger, professeur licencié de mathématiques et de physique, 2, rue des Postes, à Paris, a présenté dans les quatre sessions, 69 candidats : 53 ont été reçus, ce sont :

1° Pour les sciences : MM. de la Ferté, de Tours ; Landrin, d'Argenteuil ; de la Paumelière, de Condé ; Daigremont, de Paris ; Defresnes, des Batignolles ; Ravanne, de Paris ; Schrameck, de Paris ; Cochet, de Paris ; Faivre, de Nevers ; Jacob Maurice, de Paris ; Denouault, de Caen ; Le Noir, de Montrouge ; Aymonnier, de Paris ; Défiennat, de St-Laurent de la Prée ; Jacob, de Vitres ; Préliet, de Paris ; Robin, de Paris ; Selle, de St-Germain ; Delx, de Paris ; Jacob Stéphen, de Paris ; Clouet, d'Orléans ; Paulin F., de Migé.

2° Pour les lettres : MM. de Villiers, d'Essay ; Germain, de Caen ; Parise, de Paris ; Lenoir, d'Orléans ; Balandreau, de Nevers ; Gobion, de Paris ; Pontoy, de Paris ; Brazier, de Parpeville ; Morisse, d'Yvetot ; Husson, de Pont-à-Mousson ; de Villodon, de Pacy-St-Cuze ; René N., de Paris ; L.P., de Paris ; Houry, de Bouzy ; Etienne, de St-Menehould ; Davoust, du Ribay ; de Flesselles, de Paris ; Napias, de Barbanthell ; Léon B., de Paris ; Clouet, d'Orléans ; Bavard, des Plainval ; Biard, de Trun ; La Gardère, de Paris ; Tondut, de Dijon ; L. Lon, de Paris ; Dupuis, de Neufchâtel ; Boyron, de Chatelus ; Goussu, de Le Gost-St-Denis ; Rendu, de Paris ; Truffier, d'Arras ; Paulin F., de Migé.

Cours particuliers pour chaque session. — Dix professeurs licenciés ou agrégés.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granjou, à Cahors.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-mo-dérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

OFFRE

d'emploi lucratif

et facile, à un homme honorable ayant peu d'occupation. On peut habiter la ville ou la campagne. — Ecrire et adresser bons renseignements à la Société h^{te}, rue Richar, franco, Poissonnière, 3, Paris.

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Rasoir double cémenté

Prix : 8 fr. la paire.

Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté,

A Cahors.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6, à Cahors.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON de New-York (Etats-Unis). **toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses.** — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la **prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.** Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FAYARD, de Lyon**, seul propriétaire. — **Dépôts principaux :** New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336 ; Paris, ph., rue Réaumur, 43 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors. ÉPICERIES | CRISTAUX COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

A LOUER

Auberges et cafés très-achalandés. S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recès, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

A VENDRE

Maisons situées dans divers quartiers de la ville. Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.